



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN
SÉANCE RÉGULIÈRE 11 JANVIER 2010**

Procès verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan, tenue le onzième jour du mois de janvier deux mille dix (11 janvier 2010) à 20 h 00 à la Salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Christian Fortin, maire
Henriette Rivard, conseillère
Monique Drouin, conseillère
Denis Lahaye, conseiller
Yves Gagnon, conseiller
Francine Leblanc, conseillère
Solange Leduc Proteau, conseillère

FORMANT QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à vingt heures (20h00), sous la présidence de monsieur Christian Fortin, maire.

La directrice générale par intérim, madame Josée Letiecq, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2010-01-1025

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Ordre du jour
11 janvier 2010

1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
2. Adoption des ordres du jour;
3. Période de questions (15 minutes);
4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière et séance extraordinaire du 7 décembre 2009 et des sessions extraordinaires du 21 décembre 2009;
5. Adoption des comptes;
6. **RAPPORT DES COMITÉS :**
 - 6.1 Corporation touristique de Batiscan;
 - 6.2 Comité Consultatif d'urbanisme;
 - 6.2.1 Dérogations mineures;
 - 6.3 Office municipal d'habitation.
 - 6.3.1 Renouvellement d'un mandat d'un administrateur
 - 6.3.2 Adoption des prévisions budgétaires 2010



7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

7.1 MRC des Chenaux

7.1.1 Avis d'entrée en vigueur du règlement 2009-64 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé notamment afin d'établir un réseau cyclable régional ainsi que de la résolution numéro 2009-11-22 par laquelle ledit règlement est adopté.

7.1.2 Certificats de conformité règlements numéros 2009-65, 2009-66 et 2009-67;

7.2 Moratoire sur les fermetures de bureaux de poste ruraux – STTP

7.3 Adoption du règlement numéro 112-2009 modifiant le règlement de zonage;

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Nomination d'une mairesse-suppléante – Madame Henriette Rivard Desbiens;

8.2 Permanence de Monsieur Stéphane Rouette – résolution;

8.3 Politique de gestion des salles – Mise à jour des prix de locations;

8.4 Projet de reconstruction du puits P-1 – Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – aide financière programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

8.5 Mandat hydrogéologue - reconstruction du puits # 1;

8.6 Avis de motion – règlement 115-2010 décrétant un emprunt de 267 960\$ pour la reconstruction du puits P-1;

8.7 Projet de développement d'un nouveau secteur domiciliaire;

8.8 Demande à la Commission de Toponymie pour le développement d'une nouvelle rue identifiée sous le nom de « rue Louis-Guillet »;

8.9 Ministère des Transports du Québec – Permis d'intervention;

8.10 Demande au Programme de renouvellement des candidats (PRECO) – rang Nord.

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

Gouvernement du Québec :

9.1 Gouvernement du Québec – Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – lettre de félicitations

9.2 Commission scolaire du Chemin-du-Roy- Élections scolaires;

9.3 Les Fleurons du Québec – Dévoilement officiel de la 4^e édition des Fleurons du Québec : la fierté des municipalités



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

9.4 MRC des Chenaux :

9.4.1 Règlement numéro 2009-67 pour autoriser l'assujettissement du territoire de la MRC des Chenaux à la cour municipale;

9.4.2 Règlement numéro 2009-66 relatif à la cueillette et au transport des déchets;

9.4.3 Règlement numéro 2009-65 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2010 et de leurs paiements par les municipalités membres;

10. Liste des Omises;

11. Varia;

12. Période de question (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller, et appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance régulière de 20h00 le 11 janvier 2010 avec l'ajout des points suivants :

Au point 6.3 Office municipale d'habitation : Ajout du point 6.3.2 Adoption des prévisions budgétaires

Au point 8 Affaires nouvelles : Ajout du point 8.10 Demande au programme de renouvellement des conduites d'aqueduc (PRECO) rang Nord.

Au point 11 Varia : Ajout du point 11.1 Félicitations à Monsieur Gérard Bruneau pour sa nomination à la présidence de la CRÉ

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Avant de débiter la période de questions, monsieur Christian Fortin tient à préciser quelques informations concernant la cueillette des ordures.

Monsieur Robitaille suggère d'informer les citoyens sur la façon de disposer les bacs afin de faciliter l'opération de la cueillette des ordures.

Monsieur Châteauneuf demande de l'information concernant les heures d'ouverture du centre des Loisirs.



2010-01-1026

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 ET DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU 21 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la séance régulière et séance extraordinaire du 7 décembre 2009 et des sessions extraordinaires du 21 décembre 2009 avec dispense de lecture.

Adopté.

2010-01-1027

5. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de procéder à l'adoption des comptes du mois de janvier au montant de 88 733.00 \$ (voir liste des comptes pages 1930-1931)

Adopté.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 Corporation touristique de Batiscan

Monsieur Christian Fortin dépose les rapports d'été 2009 de la Boutique Le Hang'Art et du bureau d'accueil Touristique de Batiscan. Monsieur Christian Fortin fait un résumé des statistiques.

6.2 Comité Consultatif d'urbanisme

Monsieur Denis Lahaye présente les demandes de dérogation mineure.

2010-01-1028

6.2.1 Monsieur Normand Castonguay;

CONSIDÉRANT

La demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Normand Castonguay concernant la construction d'un bâtiment accessoire (remise) dans la cour avant de la propriété du demandeur contrevenant à l'article 7.7 du règlement de zonage numéro 099-2008;

CONSIDÉRANT

Que la remise ne peut être implantée dans les cours latérales, faute d'espace;

CONSIDÉRANT

Que la remise ne peut être implantée dans la cour arrière, car alors dans la bande riveraine;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Qu'il est très fréquent dans ce secteur de rencontrer ce type d'implantation;

CONSIDÉRANT L'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère, et appuyé par YVES GAGNON, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accorder un avis favorable relativement à la demande de dérogation mineure de Monsieur Normand Castonguay, telle que présentée et approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté

2010-01-1029

6.2.2 Monsieur Luc Labissonière;

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Luc Labissonière consistant premièrement à autoriser une marge avant de 5,65 m à un bâtiment principal existant ne respectant pas la marge avant minimale de 7,6 m, contrevenant ainsi à l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 099-2008, deuxièmement à autoriser une piscine creusée existante érigée dans la cour latérale empiétant légèrement dans la cour avant de la propriété du demandeur, contrevenant ainsi à l'article 7.7 du règlement de zonage numéro 099-2008, et finalement à autoriser un cabanon à piscine à 0,31 m de la ligne latérale ne respectant pas la distance minimale de la ligne latérale de 1,5 m, contrevenant ainsi à l'article 7.7 du règlement de zonage numéro 099-2008;

CONSIDÉRANT Que le tracé de la route 138 a été modifié après la construction de la maison;

CONSIDÉRANT La subdivision du lot situé en milieu agricole, car auparavant, les lignes réelles de la propriété n'étaient pas bien définies;

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu des permis de construction d'émis pour chacune de ces constructions, et que rien ne permet de supposer que le demandeur n'était pas de bonne foi;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT L'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, et appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accorder un avis favorable relativement à la demande de dérogation mineure de Monsieur Luc Labissonière, telle que présentée et approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté

2010-01-1030

6.2.3 Monsieur Claude Roberge.

CONSIDÉRANT La demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Claude Roberge consistant d'une part à autoriser la construction d'une clôture (porche ouvrant) directement sur la ligne avant, ne respectant pas la distance minimale de la ligne avant du terrain de 0,5 m, contrevenant ainsi à l'article 10.1 du règlement de zonage numéro 099-2008, et d'autre part à autorisé la hauteur de cette même clôture d'au plus 2.2 m ne respectant pas la hauteur maximale des clôtures dans la marge avant de 1 m, contrevenant ainsi à l'article 10.2 du règlement de zonage numéro 099-2008;

CONSIDÉRANT La largeur du portail, soit 24 pieds, une clôture de 1 mètre de haut, incluant l'espace nécessaire au bas pour permettre l'ouverture des portails, n'aurait aucune valeur esthétique;

CONSIDÉRANT Que la clôture serait implantée dans la ligne des haies déjà présentes depuis plus de 25 ans, et qu'une implantation à .5 m comme le mentionne le règlement entraînerait que la clôture ne serait plus alignée avec les haies.

CONSIDÉRANT L'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme;



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller et appuyé par MONIQUE DROUIN et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accorder un avis favorable relativement à la demande de dérogation mineure de Monsieur Claude Roberge, telle que présentée et approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté

2010-01-1031

6.2.4 Constructions Chartier Inc.

CONSIDÉRANT

La demande de dérogation mineure déposée par Constructions Chartier Inc. consistant premièrement à autoriser la subdivision de lots situés dans un corridor riverain ne respectant pas la largeur minimale de la ligne avant (30 m) permettant le lotissement de 4 lots de 25,16 m de largeur en ligne avant en bordure du Fleuve Saint-Laurent, contrevenant ainsi à l'article 8.1 du règlement de lotissement numéro 100-2008, et deuxièmement à autoriser une rue sans issue sans un cercle de virage dont le diamètre est suffisant pour permettre le virage des véhicules automobiles en position marche avant, contrevenant ainsi à l'article 9.7 du règlement de lotissement numéro 100-2008;

CONSIDÉRANT

Que les quatre terrains riverains sont très profonds, et qu'ainsi leur superficie individuelle est plus du double de la superficie minimale exigée;

CONSIDÉRANT

Qu'autrement, le promoteur perd deux terrains, entraînant des pertes financières importantes;

CONSIDÉRANT

Que la rue actuellement sans issue pourrait rejoindre dans l'avenir avec le développement résidentiel des lots 104-4 et suivants, actuellement zone en réserve, et qu'il n'y aurait ainsi pas d'avantage à créer un cercle de virage à une rue qui aboutirait plus tard.

CONSIDÉRANT

L'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère, et appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'accorder un avis favorable relativement à la demande de dérogation mineure de Constructions Chartier inc, telle que présentée et approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme de Batiscan.

Adopté

6.3 Office municipale d'habitation

2010-01-1032

6.3.1 Renouvellement d'un mandat d'un administrateur

CONSIDÉRANT Que le mandat de représentation de Monsieur Gilles Caron est maintenant terminé;

CONSIDÉRANT La qualité du travail de Monsieur Caron;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par DENIS LAHAYE, conseiller, et appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan renouvelle le mandat de Monsieur Gilles Caron, à titre de représentant de la municipalité au Conseil d'Administration de l'OMH, et ce, pour les trois (3) prochaines années.

Adopté

2010-01-1033

6.3.2 Adoption des prévisions budgétaires 2010

Madame Solange Leduc Proteau effectue le dépôt des prévisions budgétaires adoptées lors de la dernière rencontre du Conseil d'administration tenue le 17 décembre dernier. La résolution suivante est proposée :

CONSIDÉRANT Le dépôt du budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Batiscan;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Batiscan contribue au déficit d'exploitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère, appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan adopte les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Batiscan, telles que présentées :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Revenus : 27 919,00\$
Dépenses : 123 056,00\$

Déficit : 95 137,00\$

Contribution : Société d'Habitation du Québec : 95 137,00\$
Municipalité de Batiscan : 15 610,00\$

Adopté

En terminant, Madame Solange Leduc Proteau nous informe qu'il y a actuellement un logement disponible.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 MRC des Chenaux

7.1.1 Avis d'entrée en vigueur du règlement 2009-64 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé notamment afin d'établir un réseau cyclable régional ainsi que de la résolution numéro 2009-11-22 par laquelle ledit règlement est adopté.

7.1.2 Certificats de conformité règlements numéros 2009-65, 2009-66 et 2009-67;

7.2 Moratoire sur les fermetures de bureaux de poste ruraux – STTP

2010-01-1034

7.3 Adoption du règlement numéro 112-2009 modifiant le règlement de zonage;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX**

MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2009

Règlement ayant comme objet de modifier le règlement de zonage numéro 099-2008

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session du 9 novembre 2009

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Batiscan et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit,



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 112-2009.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 099-2008. Il a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements dans la zone 119-CR.

3. Habitation multifamiliale de 4 logements dans la zone 119-CR

La grille de spécifications de la zone 119-CR est modifiée par le remplacement du chiffre «2» par le chiffre «4» dans la case portant sur le nombre maximum de logement.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 119-CR est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

Christian Fortin,
Maire

Josée Letiecq,
Directrice générale
Par intérim

AVIS DE MOTION : Le 9 novembre 2009
ADOPTÉ LE : Le 11 janvier 2010
ENTRÉE EN VIGUEUR : Conformément à la Loi

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller et appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte le règlement numéro 112-2009 ayant comme objet de modifier le règlement de zonage numéro 099-2008.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

2010-01-1035

**8.1 Nomination d'une mairesse-suppléante – Madame
Henriette Rivard Desbiens**

CONSIDÉRANT

Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et appuyé par YVES GAGNON, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de nommer MADAME HENRIETTE RIVARD DESBIENS à titre de mairesse-suppléante jusqu'à la séance du mois de mars 2010.

Adopté.

2010-01-1036

8.2 Permanence de Monsieur Stéphane Rouette – résolution

CONSIDÉRANT

Que Monsieur Rouette occupe le poste de directeur loisir et culture de notre municipalité depuis le 14 juillet 2008;

CONSIDÉRANT

Que la municipalité et les organismes avec lesquels ils travaillent sont satisfaits de ses services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et appuyé par MONIQUE DROUIN, conseillère et il est résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil accorde la permanence à Monsieur Stéphane Rouette à titre de directeur loisir et culture.

Adopté

2010-01-1037

8.3 Politique de gestion des salles – Mise à jour des prix de locations

CONSIDÉRANT

Que la municipalité de Batiscan veut mettre à jour les prix de locations des salles;

CONSIDÉRANT

Que les frais pour la gestion des locaux ont augmenté au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT

Que les coûts de locations sont les mêmes depuis plusieurs décennies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le Conseil municipal adopte la mise à jour de la politique de gestion des salles suivantes :





POLITIQUE DE GESTION DES SALLES

Objectifs:

- Préservation des actifs de la municipalité.
- Contrôle de l'utilisation des locaux de la municipalité.
- Perception totale des deniers générés par la location des salles de la municipalité.

Moyens:

- Toutes les réservations de salle sont effectuées par les « Loisirs de Batiscan »
- En aucun temps, les « Loisirs de Batiscan » ne loueront ces salles à des individus, groupes ou organismes à but raciste et/ou haineux et/ou criminel et/ou tenant des manifestations dégradantes pour les personnes.
- Le paiement de la salle est effectué lors de la remise de la clé par les Loisirs de Batiscan simultanément avec le paiement du dépôt pour celle-ci.
- Les organismes à but non-lucratif suivants de la Municipalité de Batiscan bénéficieront des salles de la Municipalité de Batiscan gratuitement:

- ◆ A.S.E.B.
- ◆ Ateliers du Mardi
- ◆ Batiscan et son Histoire
- ◆ Bibliothèque (10)
- ◆ Caisse Populaire de Batiscan
- ◆ Conseil d'Établissement de l'école Ste-Marie
- ◆ Corporation Touristique de Batiscan
- ◆ Journal Batiscan et ses Gens
- ◆ Loisirs de Batiscan
- ◆ Mouvement des Aînés
- ◆ Pompiers et Premiers Répondants
- ◆ Popote Roulante

La salle sera offerte gratuitement aux Loisirs de Batiscan lorsque cela permettra aux citoyens et citoyennes de Batiscan de bénéficier de cours ou activités à coût moindre.

- À compter de l'adoption de cette politique, les tarifs pour la location des salles seront:

•Grande Salle	100,00 \$
•Petite Salle	75,00 \$

- À compter de l'adoption de cette politique, la Municipalité de Batiscan et les Loisirs de Batiscan ne permettront plus que des citoyens et citoyennes empruntent des actifs (tables, chaises, cafetières, etc.) pour usage personnel à l'extérieur des salles de la municipalité.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

- Pour la période des Fêtes, les Loisirs de Batiscan prendra toutes les réservations à compter du 1^{er} octobre de chaque année. Un tirage au sort aura lieu le 15 octobre pour allouer les salles qui feront l'objet de plus d'une réservation. Si le 15 octobre est un samedi ou un dimanche, le tirage aura lieu le jour ouvrable qui suit.
- Si après l'allocation des salles pour la période des Fêtes, des salles sont encore disponibles, la politique du premier arrivé premier servi prévaudra.
- Les organismes reliés à la MRC des Chenaux, tels que le CLD bénéficieront des salles de la municipalité de Batiscan gratuitement.

NB : La Municipalité de Batiscan se réserve le droit de modifier et d'appliquer intégralement cette politique

Mise à jour le 11 janvier 2010

Adopté

8.4 Projet de reconstruction du puits P-1 – Lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – aide financière programme Fonds Chantiers Canada-Québec

Monsieur Christian Fortin, maire fait la lecture d'une lettre reçue du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, concernant une aide financière admissible au programme du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réfection du puits-P1. Monsieur Christian Fortin donne les informations reliées à ce projet.

2010-01-1038

8.5 Mandat hydrogéologue – Reconstruction du puits #1

CONSIDÉRANT

Que la municipalité de Batiscan désire reconstruire son puits # 1;

CONSIDÉRANT

Que l'expertise d'un hydrogéologue est nécessaire pour permettre la préparation des plans et devis

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MONIQUE DROUIN, conseillère et appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan mandate la firme Mission HGE.

Adopté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

**8.6 Avis de motion – règlement 115-2010 décrétant un
emprunt de 267 960\$ pour la reconstruction du puits P-1**

Province de Québec
MRC des Chénoux

Municipalité de Batiscan

Monsieur CHRISTIAN FORTIN, MAIRE, donne **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture à l'effet que le Conseil municipal adoptera prochainement le règlement numéro 115-2010 décrétant un emprunt de 267 960\$ pour la reconstruction du puits P-1;

DONNÉ à Batiscan, ce 11 janvier 2010.

Josée Letiecq
Directrice générale par intérim

2010-01-1039

**8.7 Projet de développement d'un nouveau secteur
domiciliaire**

CONSIDÉRANT La volonté des promoteurs de la compagnie Constructions Chartier Inc. procéder au développement d'une nouvelle rue sur les lots 621, 622 et 623 à Batiscan;

CONSIDÉRANT La volonté du conseil municipal de favoriser le développement résidentiel sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan est prête à acquérir les lots 621, 622 et 623 pour la création d'une nouvelle rue, pour la somme symbolique de 1,00\$ lorsque les conditions suivantes auront été respectées :

- Que tous les terrains soient cadastrés selon les normes environnementales et municipales;
- Un relevé d'arpentage est exigé afin de déterminer les cotes de zones inondables suivantes : 0-2 ans, 0-20 ans et 20-100 ans;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

- Que les terrains résidentiels doivent avoir une superficie minimale de 1 500 m² ou de 2 000 m², selon l'inclusion ou non dans le corridor riverain au fleuve;
- Les promoteurs doivent s'assurer que le développement préconisé respecte les exigences de la municipalité à l'égard notamment des infrastructures actuelles et les normes établies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en matière de réseau d'aqueduc;
- L'assiette de rue doit être réalisée selon les normes prévues par la municipalité;
- L'installation d'un tuyau d'aqueduc d'un diamètre de 6 pouces avec l'installation de borne-fontaine;
- Toutes les entrées d'eau pour chacun des terrains prévus sur cette rue devront être installées avant la construction de la rue, en même temps que la construction du réseau d'aqueduc;
- L'installation des poteaux près de la rue pour l'éclairage futur de la rue selon les exigences de l'inspecteur municipal;
- La construction de l'assiette de rue et du réseau d'aqueduc (incluant les entrées d'eau pour chaque terrain) est à la charge du promoteur, selon les exigences de la municipalité à cet égard;
- Pour sa part, la municipalité défraie les coûts du pavage en asphalte de la nouvelle rue lorsqu'un minimum de 25% des terrains sont construits. De plus, elle défraie les coûts d'installation des luminaires de rue lorsque les poteaux électriques sont installés en bordure de la nouvelle rue;
- le réseau d'aqueduc doit être bouclé à la « Promenade du Fleuve » et il est entendu que la municipalité fera l'installation d'une borne-fontaine supplémentaire;
- Prévoir les espaces nécessaires pour les opérations de déneigement selon les exigences de l'inspecteur municipal;

Tous ces travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur de la municipalité.

D'autorise le Maire et la directrice générale par intérim à signer une entente de cession avec les promoteurs.

Adopté



2010-01-1040

8.8 Demande à la Commission de Toponymie pour le développement d'une nouvelle rue identifiée sous le nom de « rue Louis-Guillet »

CONSIDÉRANT Le projet de développement résidentiel présenté par la compagnie Constructions Chartier Inc.

CONSIDÉRANT Que ce projet de développement résidentiel nécessite la création d'une nouvelle rue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par FRANCINE LEBLANCE, conseillère et appuyé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan dépose une demande auprès de la Commission de Toponymie afin que cette nouvelle rue soit identifiée sous l'appellation « Rue Louis-Guillet » qui fut le 1^{er} maire de notre municipalité de 1855 à 1858.

Adopté

Biographie de Monsieur Louis-Guillet :

► **Monsieur Louis Guillet (1788-1868)**

Né à Batiscan et baptisé dans la paroisse Saint-François-Xavier, le 28 janvier 1788, fils de Jean-Baptiste Guillet, marchand, et de Marguerite Langlois.

Fit l'apprentissage du notariat auprès de François-Xavier [Larue](#), à Pointe-aux-Trembles (Neuville). Reçut une commission de notaire en 1809.

Pratiqua sa profession à Sainte-Geneviève-de-Batiscan jusqu'en 1863. Fut juge de paix et commissaire au Tribunal des petites causes. Obtint d'autres postes de commissaire. Se vit refuser le poste d'agent de certains fiefs, dans le district de Trois-Rivières, en 1842. Fut sous-agent pour percevoir les rentes dues au bureau des biens des Jésuites.

Élu député de Champlain en 1844. Réélu en 1848. Membre du groupe canadien-français, puis réformiste. Défait en 1851.

Fut le 1^{er} maire de la Municipalité de Batiscan de 1855 à 1858.

Décédé à Batiscan, le 28 octobre 1868, à l'âge de 80 ans et 9 mois. [Inhumé au même endroit, le 30 octobre 1868.]

Avait épousé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, vers 1818, Louise Leclerc.

Bibliographie : DBC.



2010-01-1041

8.9 Ministère des Transports du Québec – Permis d'intervention

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Batiscan peut effectuer ou faire effectuer divers types de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc...) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010

CONSIDÉRANT Que ces travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes appartenant au Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller et appuyé par DENIS LAHAYE, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que la municipalité de Batiscan demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux de l'emprise de rue n'excédant pas 10 000\$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adopté

2010-01-1042

8.10 Demande au Programme de renouvellement des conduites d'aqueduc (PRECO) – rang Nord

CONSIDÉRANT Le taux de fuite enregistré sur les segments de conduite du rang Nord de plus de 200 fuites/100km/année;

CONSIDÉRANT L'âge de la conduite de plus de 50 ans est le matériau ciment-amiante utilisé;

CONSIDÉRANT La localisation de la conduite hors emprise;

CONSIDÉRANT Les baisses de pression enregistrées sur ce tronçon de conduite;

CONSIDÉRANT Que cette conduite a été acceptée par le MAMROT comme étant prioritaire au niveau du plan d'intervention suite aux nouvelles données transmises au MAMROT;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et appuyé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de procéder à la présentation d'une demande d'aide financière au Programme de renouvellement des conduites d'aqueduc (PRECO) pour le rang Nord.

Adopté

**9. CORRESPONDANCES : (COPIES DISPONIBLES SUR DEMANDE)
Gouvernement du Québec :**

- 9.1** **Gouvernement du Québec** – Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – lettre de félicitations
- 9.2** **Commission scolaire du Chemin-du-Roy**- Élections scolaires;
- 9.3** **Les Fleurons du Québec** – Dévoilement officiel de la 4^e édition des Fleurons du Québec : la fierté des municipalités
- 9.4** **MRC des Chenaux :**
 - 9.4.1** Règlement numéro 2009-67 pour autoriser l'assujettissement du territoire de la MRC des Chenaux à la cour municipale;
 - 9.4.2** Règlement numéro 2009-66 relatif à la cueillette et au transport des déchets;
 - 9.4.3** Règlement numéro 2009-65 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2010 et de leurs paiements par les municipalités membres;

10. LISTE DES OMISES

11. VARIA

2010-01-1043

11.1 Félicitations à monsieur Gérard Bruneau, Préfet de la MRC des Chenaux et maire de la municipalité de Saint-Maurice

CONSIDÉRANT

La nomination de notre préfet, monsieur Gérard Bruneau à la présidence de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) en décembre dernier;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

CONSIDÉRANT Que la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Mauricie est, pour la région qu'elle dessert, l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT Que c'est une fierté pour notre MRC d'être représenté dans un organisme régional important pour la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Christian Fortin et les membres du conseil félicitent avec enthousiasme monsieur Gérard Bruneau et lui souhaitent ses meilleurs vœux de succès.

12. PÉRIODE DE QUESTION (30 MINUTES)

Madame Jeannine Proteau désire informer l'assemblée afin de régulariser la situation de la sablière de monsieur Gérard Proteau. Madame Proteau remet un document personnel du Gouvernement du Québec à monsieur Christian Fortin, maire afin que celui-ci en prenne connaissance. Cette lettre confirme le droit acquis d'exploiter une sablière sur le lot P-203.

Monsieur Masson demande quand les nouveaux taux des salles entrent en vigueur.

Monsieur Robitaille demande de l'information concernant le projet d'une piste cyclable.

Monsieur Châteauneuf demande de l'information concernant les travaux envisagés au niveau de l'aqueduc du rang Nord.

2010-01-1044

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés, à vingt et une heures et treize minutes (21h13), il est proposé par HENRIETTE RIVARD DESBIENS, conseillère et appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers (6) de clore et lever l'assemblée.

Adopté

**APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS.**

Christian Fortin
Maire
Président d'assemblée

Josée Letiecq
Directrice générale
par intérim



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Factures de Décembre 2009 payables en Janvier 2010

<u>Date</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
31-déc	003 Dépanneur Le Relais	Essence camionnette de service	398.30 \$
*** 31-déc	003 Dépanneur Le Relais	Essence Service Incendie (entraide La Pérade)	94.00 \$
20-déc	004 Bureau en Gros	Fournitures et papeterie	76.26 \$
27-nov	007 Garage Robert Inc.	Génératrice salle de pompe	63.74 \$
04-nov	010 Pneus St-Marc Inc.	Ford - Changer intérieur de valve	288.40 \$
23-déc	018 SBM Dijitec	Copies période du 16/09/2009 au 16/12/2009	389.34 \$
02-déc	026 MRC des Chenaux	Inspecteur en bâtiment (décembre 2009)	1 032.41 \$
17-déc	026 MRC des Chenaux	Enfouissement sanitaire 28.83 tonnes	1 371.74 \$
17-déc	026 MRC des Chenaux	Frais de déplacement des élus 2009	136.80 \$
14-déc	034 Biolab	Analyse eau potable	153.97 \$
30-nov	044 Esso	Huile à chauffage	1 330.44 \$
30-nov	044 Esso	Diésel pour machinerie hiver	3 717.31 \$
10-déc	050 Patrick Toutant	Réparation soudure bras de la charrue	84.66 \$
22-déc	059 Marché Batiscan inc.	Épicerie de octobre à décembre 2009 (lait, savon, etc...)	130.64 \$
07-déc	063 Protection Incendie CFS Ltée	Rechange cyl. Air comprimé classe 2.2	9.60 \$
22-déc	108 Groupe SFP	Embauche RH Madame Josée Letiecq	1 500.32 \$
17-déc	113 FQM	Frais de messagerie	56.16 \$
30-nov	115 Roger Brouillette et Fils	225 tonnes sable abrasif	990.48 \$
* 15-nov	119 Agence du Revenu du Canada	Déductions à la source Fédérales - novembre 2009	1 970.52 \$
* 15-nov	120 Ministre des Finances	Déductions à la source Provinciales - novembre 2009	4 628.41 \$
* 15-nov	139 Groupe CLR	Télépages du 26/11/09 au 25/12/09	453.61 \$
* 22-nov	142 Télus Québec	Téléphone octobre-novembre 2009	397.96 \$
* 22-déc	142 Télus Québec	Téléphone novembre-décembre 2009	400.97 \$
* 02-nov	143 Hydro-Québec	Électricité Halte V-P du 10/09/09 au 04/11/09	32.95 \$
* 12-nov	143 Hydro-Québec	Électricité Hôtel de Ville du 17/09/09 au 12/11/09	766.86 \$
* 17-nov	143 Hydro-Québec	Électricité Station de pompage du 17/10/09 au 12/11/09	2 744.99 \$
* 17-nov	143 Hydro-Québec	Électricité Garage Biénergie du 17/10/09 au 12/11/09	161.86 \$
* 30-nov	143 Hydro-Québec	Électricité Éclairage de rues du 01/11/09 au 30/11/09	673.17 \$
* 22-déc	143 Hydro-Québec	Électricité Station de pompage du 13/11/09 au 15/12/09	3 044.43 \$
30-nov	180 Tapis Gagnon enr.	Colle pour tuile, 1 truelle	25.79 \$
30-déc	183 Desjardins Sécurité Financière	Fonds de pension employés - Décembre 2009+ ajustement	6 710.54 \$
*** 16-déc	231 Chemin de Fer Québec-Gatineau inc.	Service d'entretien passages à niveau	242.60 \$
14-déc	266 Trudel & Piché	Moteur d'essui-glace, bras d'essui-glace (Ford à pelouse)	509.65 \$
* 02-déc	293 Rogers	Téléphonie cellulaire octobre-novembre	205.99 \$
* 28-déc	293 Rogers	Téléphonie cellulaire décembre-janvier	233.48 \$
20-oct	310 BPR Infrastructure inc.	Honoraires concernant projet reconstruction puit P-1	152.18 \$
21-déc	314 Bulletin des Chenaux Syndicat canadien de la fonction publique	Publicité	95.94 \$
31-déc	343 Québec Linge	Cotisations syndicales à payer - décembre 2009	177.54 \$
02-déc	347 Hymec inc.	Entretien et fournitures sanitaires Hôtel de Ville (2 mois)	216.95 \$
01-déc	380 Michel Massicotte	Ajuster chaîne et ajuster valves (Ford 9000)	395.09 \$
31-déc	403 École secondaire Le Tremplin	Cotisations syndicales locales - décembre 2009	108.81 \$
07-déc	404	Journal "Batiscan et ses gens no. 276 - Décembre 2009	245.00 \$





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

30-nov	406	Pièces d'auto Trépanier inc.	Cire, vérifier contrôle Ford 9000, batterie, garage	473.38 \$
01-déc	447	Brennatg Canada inc.	Produits traitants eau potable	1 303.94 \$
09-déc	503	Bélangier Sauvé Avocats	Consultations générales	191.89 \$
03-déc	524	Pompape Mauricie	Vidanges bassin des boues - station de pompage	1 237.68 \$
01-déc	565	Maurice Laganière enr.	Ampoules, fluorescents, manchon, ruban d'arpenteur	193.93 \$
30-nov	608	RGMRM	Cueillette et transport des ordures	2 987.71 \$
01-déc	620	Services Tech. Incendies Provincial	Visières Bullard 6 pouces	112.77 \$
23-déc	629	Croix Bleue	Assurances collectives	1 397.66 \$

Sous-total (C/P) : **43 826.52 \$**

Salaires de Décembre 2009

*Employés - administration	23 891.54 \$
*Employés - voirie	16 938.91 \$
*Conseil municipal	1 979.88 \$
* Service prévention incendie et premiers répondants	<u>2 096.15 \$</u>

Sous-total salaires : **44 906.48 \$**

Total des comptes à payer : 88 733.00 \$

- * Factures déjà payées
- ** Factures subventionnées à 50%
- *** Factures subventionnées à 100%

